

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du MARDI 22 Décembre 2015**

Le vingt-deux décembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

**Présents** P. BARRAUX – F. BOUAN – M. IZARN – P. FANOUILLERE - C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ – V. SAMSON - Y. REBILLARD – M. JACQUET – B. BOURDÉ – JG LOHIER – A. RUBÉ - G. ROCCA - F. LEROUX – V. LE DISSEZ - M. HAUTIERE – I. BERTRAND – P. DAVEU

**Excusés** E. FAREY (procuration à Patrick BARRAUX)  
E. LEGOFF (procuration à François BOUAN)

**Absents** AM LE FIBLEC – S. COUVERCY

Convocations  
Le 15 décembre 2015  
  
Affichage et publication  
Le 15 décembre 2015

Madame Marie-Christine CHANCÉ est désignée secrétaire de séance

Avant d'ouvrir la séance, le Maire souhaite adresser tous ses remerciements aux personnes qui se sont occupées de la Patouillette et des animations de Noël sur les quais qui ont connu un grand succès populaire.

**Adoption procès-verbal séance précédente :**

Monsieur le Maire soumet le dernier procès-verbal à l'approbation des conseillers municipaux. Aucune observation. Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

**01 – INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS  
MUNICIPAUX SUITE A DEMISSIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des démissions suivantes :

- Le 02 décembre 2015 Monsieur Philippe MESLAY a adressé sa démission de son poste de conseiller municipal. Conformément à la réglementation, Monsieur Lionel CARO, candidat suivant sur la liste «Plancoët, un avenir pour tous », été appelé pour remplacer le conseiller municipal démissionnaire.
- Le 07 décembre 2015, Monsieur Aristide GAULTIER a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Conformément à la réglementation. Madame Isabelle TREPIER, candidate suivante sur la liste « Plancoët, un avenir pour tous », a été appelée pour remplacer le conseiller municipal démissionnaire.
- Le 11 décembre 2015, Monsieur Lionel CARO a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Conformément à la réglementation, Monsieur Ismaël BERTRAND, candidat suivant sur la liste « Plancoët, un avenir pour tous », a été appelé pour remplacer le conseiller municipal démissionnaire.

- Le 11 Décembre 2015, Madame Isabelle TREPIER a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Conformément à la réglementation, Madame Alexandra SAHRAOUI, candidate suivante sur la liste « Plancoët, un avenir pour tous », a été appelée pour remplacer la conseillère municipale démissionnaire.
- Le 21 décembre 2015, réception du courrier de démission de Madame Alexandra SAHRAOUI. Le candidat suivant, Monsieur Patrick DAVEU est appelé pour la remplacer.

Il indique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment l'article L.270,

Considérant la démission de Monsieur Philippe MESLAY de son poste de conseiller municipal, puis celle de Monsieur Lionel CARO, suivant sur la liste, appelé à le remplacer,

Considérant la démission de Monsieur Aristide GAULTIER de son poste de conseiller municipal, puis celle de Madame Isabelle TREPIER, suivante sur la liste, appelée à le remplacer, puis celle de Madame Alexandra SAHRAOUI, suivante sur la liste,

Considérant que Monsieur Ismaël BERTRAND est appelé à siéger au conseil municipal en remplacement de Monsieur Philippe MESLAY, puis de Monsieur Lionel CARO,

Considérant que Monsieur Patrick DAVEU est appelé à siéger au conseil municipal en remplacement de Monsieur Aristide GAULTIER, puis de Madame Isabelle TREPIER, puis de Madame Alexandra SAHRAOUI,

il propose au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de :

- Monsieur Ismaël BERTRAND
- Monsieur Patrick DAVEU

au sein du conseil municipal

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de

- **Monsieur Ismaël BERTRAND**
- **Monsieur Patrick DAVEU**

au sein du Conseil Municipal.

## **02 – DESIGNATIONS COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A DEMISSIONS CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les démissions de Monsieur Philippe MESLAY et de Monsieur Aristide GAULTIER entraînent leurs remplacements dans certaines commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Vu la délibération n° 01 de la présente séance, portant installation de Monsieur Ismaël BERTRAND et de Madame Alexandra SAHRAOUI, au conseil municipal,

Vu la vacance de membre dans certaines commissions municipales,

Considérant que le principe de représentation proportionnelle doit être respecté,

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions en substituant aux conseillers démissionnaires, leurs remplaçants.

Nouvelle composition des commissions concernées par ces modifications, étant précisé que le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

<b>FINANCES - PERSONNEL</b>
<b>Rapporteur : Monsieur Patrick BARRAUX</b>
- François BOUAN - Mathilde IZARN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Thierry GESRET - Mikaël JACQUET - Marie-Christine CHANCÉ - Viviane LE DISSEZ

<b>AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITE – SANTE – DESERTIFICATION MEDICALE</b>
<b>Rapporteur : Madame Mathilde IZARN</b>
- Patrick BARRAUX - François BOUAN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Thierry GESRET - Eliane LEGOFF - Evelyne FAREY - Alain RUBÉ - Gilbert ROCCA - Ismaël BERTRAND

<b>TRAVAUX DE VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DE L’ESPACE - BATIMENTS COMMUNAUX - CIMETIERES</b>
<b>Rapporteur : Monsieur Thierry GESRET</b>
- Patrick BARRAUX - François BOUAN - Mathilde IZARN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Anne-Marie LE FIBLEC - Patrick DAVEU

**ACTIONS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ARTISANAT –  
COMMERCE - FISAC**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Guy LOHIER**

- Patrick BARRAUX
- François BOUAN
- Mathilde IZARN
- Pascal FANOUILLERE
- Céline LABBÉ
- Thierry GESRET
- Yvan REBILLARD
- Anne-Marie LE FIBLEC
- Viviane LE DISSEZ

**AGRICULTURE**

**Rapporteur : Monsieur Fabrice LEROUX**

- Patrick BARRAUX
- François BOUAN
- Mathilde IZARN
- Pascal FANOUILLERE
- Céline LABBÉ
- Thierry GESRET
- Patrick DAVEU

**ARGUENON**

**Rapporteur : Monsieur Pascal FANOUILLERE**

- Patrick BARRAUX
- François BOUAN
- Mathilde IZARN
- Céline LABBÉ
- Thierry GESRET
- Gilbert ROCCA
- Anne-Marie LE FIBLEC
- Patrick DAVEU

**URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Rapporteur : Madame Marie-Christine CHANCÉ**

- Patrick BARRAUX
- François BOUAN
- Mathilde IZARN
- Pascal FANOUILLERE
- Céline LABBÉ
- Thierry GESRET
- Jean-Guy LOHIER
- Fabrice LEROUX
- Anne-Marie LE FIBLEC
- Ismaël BERTRAND

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 21 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF

- **APPROUVE** les nouvelles compositions des commissions municipales telles que présentées ci-dessus.

**03 – DESIGNATION CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE SUITE A  
DEMISSIONS CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 17 avril 2014, le conseil municipal a désigné les administrateurs du CCAS :

- Mathilde IZARN
- Evelyne FAREY
- Sandra COUVERCY
- Anne-Marie LE FIBLEC
- Jean-Guy LOHIER
- Philippe MESLAY

Suite à la démission de Monsieur Philippe MESLAY de son mandat de conseiller municipal et à l'installation de Monsieur Ismaël BERTRAND pour le remplacer, le maire propose de désigner ce dernier en qualité d'administrateur au CCAS.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 21 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF

- **DESIGNE** Monsieur Ismaël BERTRAND en qualité d'administrateur au CCAS de Plancoët en remplacement de Monsieur MESLAY.

**04 – DESIGNATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET  
D'OUVERTURE DES PLIS SUITE A DEMISSIONS CONSEILLERS  
MUNICIPAUX**

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 17 avril 2014, le conseil municipal a désigné les membres suivants de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis :

**Membres titulaires**

- Thierry GESRET
- Pascal FANOUILLE
- Aristide GAULTIER

**Membres suppléants**

- François BOUAN
- Jean-Guy LOHIER
- Viviane LE DISSEZ

Suite à la démission de Monsieur Aristide GAULTIER de son mandat de conseiller municipal et à l'installation de Monsieur Patrick DAVEU pour le remplacer, le maire propose de désigner ce dernier en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 21 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF

- **DESIGNE** Monsieur Patrick DAVEU en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis en remplacement de Monsieur GAULTIER.

**05 – DESIGNATION COMITE DE JUMELAGE SUITE A DEMISSIONS  
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 29 avril 2014, le conseil municipal a désigné les élus municipaux suivants pour représenter le conseil municipal au Comité de Jumelage :

- Béatrice BOURDÉ
- Céline LABBÉ
- François BOUAN
- Mathilde IZARN
- Patrick BARRAUX
- Pascal FANOUILLERE
- Magali HAUTIERE
- Aristide GAULTIER

Suite à la démission de Monsieur Aristide GAULTIER de son mandat de conseiller municipal et à l'installation de Monsieur Patrick DAVEU pour le remplacer, le maire propose de désigner ce dernier pour représenter le conseil municipal au Comité de Jumelage.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 21 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF

- **DESIGNE** Monsieur Patrick DAVEU pour représenter le conseil municipal au comité de jumelage en remplacement de Monsieur GAULTIER.

**06 – DESIGNATION COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC SUITE A DEMISSIONS CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 19 Mai 2014, le conseil municipal a désigné les membres suivants de la commission de délégation de service public :

**Membres titulaires**

- Thierry GESRET
- Pascal FANOUILLERE
- Aristide GAULTIER

**Membres suppléants**

- François BOUAN
- Jean-Guy LOHIER
- Viviane LE DISSEZ

Suite à la démission de Monsieur Aristide GAULTIER de son mandat de conseiller municipal et à l'installation de Monsieur Patrick DAVEU pour le remplacer, le maire propose de désigner ce dernier en qualité de membre titulaire de la commission de délégation de service public.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 21 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF

- **DESIGNE** Monsieur Patrick DAVEU en qualité de membre titulaire de la commission de délégation de service public en remplacement de Monsieur GAULTIER.

Madame LE DISSEZ adresse ses remerciements pour la prise en compte de ses demandes de modifications dans les commissions. Elle indique que son activité parlementaire ne lui permet pas d'être présente en semaine. C'est la raison pour laquelle elle a souhaité remanier les commissions afin que la minorité puisse être représentée. Pour ce qui la concerne, les réunions fixées le lundi et le vendredi lui permettront de participer.

Monsieur le Maire indique qu'il doit tenir compte également de l'agenda et des disponibilités de l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que celui de la Communauté de Communes qui fixe la plupart de ses réunions le lundi soir.

**07 – DECISION MODIFICATIVE N° 10 BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire informe les conseillers, que les crédits ouverts au BP 2015 au Chapitre 011 « charges à caractère général » sont insuffisants en raison des dépassements de crédits suivants notamment :

➤ Article 60612 – énergie – électricité	+ 18 000 €
➤ Article 60621 – combustibles	+ 4 500 €
➤ Article 60622 – fournitures entretien bâtiments	+ 10 000 € (travaux en régie)
➤ Article 60683 – fournitures de voirie	+ 3 000 € (batardeaux)
➤ Article 6232 – fêtes et cérémonies	+ 8 000 € (prise en charge directe des animations « fête de la musique » et « feu d'artifice » + animations quais et marché)
➤ Article 63512 – taxes et impôts fonciers	+ 2 000 € (immeuble ex Caténa)

Par ailleurs d'autres articles ne sont pas totalement consommés.

La situation finale de l'exercice nécessite cependant les virements de crédits suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	
<u>Chapitre 011</u>	
Article 60612 – Energie – électricité	+ 18 000.00 €
Article 60621 – combustibles	+ 4 000.00 €
Article 60622 – fournitures bâtiments	+ 9 000.00 €
Article 6232 – fêtes et cérémonies	+ 8 000.00 €
Article 63512 – taxes foncières	<u>+ 2 000.00 €</u>
<b>TOTAL CREDITS SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>+ 41 000.00 €</b>
 <u>Chapitre 012</u>	
Article 64111 - Personnel titulaire :	- 35 000.00 €
 <u>Chapitre 65</u>	
Article 657362 :	<u>- 6 000.00 €</u>
<b>TOTAL REDUCTION CREDITS</b>	<b>- 41 000.00 €</b>

Il propose, d'adopter la décision modificative présentée.

Monsieur DAVEU indique qu'il a toujours estimé qu'il ne revenait pas aux Services Techniques de réaliser des travaux en régie, au détriment des entreprises locales. Il s'abstiendra donc pour tout ce qui concerne les travaux en régie.

Le Maire répond qu'il ne pense pas avoir de leçons à recevoir de Monsieur Daveu quand il s'agit de faire travailler les entreprises locales.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 17 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF  
Et 4 abstentions de Madame V. LE DISSEZ – M. HAUTIERE – I. BERTRAND – P. DAVEU

- **APPROUVE** la décision modificative n° 10 proposée.

**08 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Compte-rendu délégation**

Compte-rendu délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 - 15° alinéa

<b>Propriétaires</b>	M. MACE Didier 1 Allée du Verger – 22130 Plancoët
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre - Professionnel
<i>Adresse /cadastre</i>	Zone Artisanale – 22130 Plancoët ZD N° 491 – 12a77ca
<i>Acquéreur</i>	SARL MACE Didier Zone Artisanale – Route de Dinan – 22130 Plancoët
<b>Décision</b>	<b><i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i></b>



## 1. POURSUITE MODIFICATION PLU SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTE DE COMMUNES PLANCOET-PLELAN

Le Maire informe les conseillers municipaux que transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Plancoët Plélan est effectif depuis le 26 novembre 2015, date de signature de l'arrêté préfectoral actant le transfert de compétence.

L'article L. 123-1 II bis du code de l'urbanisme prévoit que « *Un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion, ou du transfert de cette compétence* ».

Le Conseil Communautaire a donné son accord le 14 décembre dernier pour la poursuite de la modification du PLU de Plancoët. Il convient donc que le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite de la procédure sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 21 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF

- **DECIDE** de poursuivre la modification du PLU sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan.

## 2. AVENANT TRIPARTITE DE TRANSFERT DE MARCHE

Par délibération en date du 24 juin 2015, la commune a attribué le marché pour la révision du PLU au cabinet PRIGENT de Rennes.

Le transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Plancoët Plélan est effectif depuis le 26 novembre 2015, date de signature de l'arrêté préfectoral actant le transfert de compétence.

Le suivi des procédures relève désormais de la Communauté de Communes. Dans ce cadre, un avenant au marché conclu avec le Bureau d'Etudes PRIGENT est nécessaire afin que la Communauté de Communes puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de ces procédures en relais de la Commune.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 21 voix « pour » dont 2 procurations de Mesdames E. FAREY et E. LEGOFF

- **APPROUVE** l'avenant de transfert à intervenir afin de permettre à la Communauté de Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage
- **PRECISE** que cet avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant tripartite à intervenir

## 10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ PRESENTATION AVANT PROJET SOMMAIRE PROVISoire MAISON DE SANTE

Le Maire informe les conseillers municipaux que les architectes de l'Atelier du Port ont remis ce lundi, l'avant projet sommaire provisoire de la maison de santé.

Il leur propose de leur présenter avant une réunion fixée au jeudi 7 janvier 2016 à 20 h 00 à la mairie, au cours de laquelle il sera présenté aux professionnels de santé et professions para-médicales.

Le Maire invite les conseillers de la commission « SANTÉ » à participer à cette réunion.

Madame LE DISSEZ fait observer que malgré tout l'intérêt qu'elle porte à ce projet, ce dossier n'est pas inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une simple information et qu'il peut reporter la présentation.

Monsieur GESRET présente les esquisses proposées par l'Atelier du Port comprenant la construction de deux bâtiments distincts, l'un pour les médecins et les professionnels de santé et l'autre pour des cellules commerciales et professions libérales.

Il précise que le programme a été élaboré en concertation étroite avec l'ensemble de ces professionnels et qu'il devra être validé lors de la réunion du 7 janvier 2016.

Madame LE DISSEZ interroge le maire sur les professionnels concernés.

Madame IZARN présente les catégories professionnelles :

- BATIMENT 1
  - 3 médecins
  - 3 infirmiers
  - 1 diététicienne
  - 3 kinésithérapeutes
  - 1 ou 2 sage-femmes
- BATIMENT 2
  - Location matériel médical
  - Audioprothésistes
  - Ostéopathes

Madame Izarn précise que ces professionnels sont vivement intéressés par le projet dans la mesure où ils sont concernés par l'agenda programmé pour l'accessibilité des personnes handicapées et que les locaux qu'ils occupent pour la plupart, nécessitent d'importants travaux de mises aux normes, voire l'impossibilité de les réaliser.

En ce qui concerne le planning, Monsieur GESRET indique qu'à ce stade, le premier coup de pioche est envisagé pour début juin et la livraison courant été 2017.

Sur les questions de surfaces, Madame IZARN précise que le bâtiment 1 comprendra environ 680 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux et le bâtiment 2, 220 m<sup>2</sup> sur 1 niveau, soit une superficie totale de 900 m<sup>2</sup>. Ces superficies, ainsi que le nombre de niveaux, ont bien sûr été calés

en fonction des besoins exprimés par les professionnels. L'ascenseur créé sera normalisé pour permettre le transport de patients allongés.

Monsieur le Maire précise que pour sa part, il était favorable à un seul niveau mais que cela aurait généré un problème de parking.

A la question de Monsieur Bertrand sur la prévision d'un studio à l'intention des professionnels de santé en remplacement, Madame Izarn précise que cette possibilité a été étudiée et que les médecins n'ont pas souhaité y donner suite. En revanche des parties communes, salle de réunion, tisanière, sont prévues.

Monsieur Daveu souhaite connaître l'estimation de ce projet. Monsieur Gesret indique que le chiffrage sera effectué après validation de cet avant-projet sommaire provisoire par les professionnels de santé.

Madame Le Dissez demande quelle commission a étudié ce projet.

Madame Izarn indique qu'il s'agit de la commission « santé » qui s'est d'ailleurs réunie deux fois en 2015 et qui se réunira donc, avec les professionnels de santé, le jeudi 7 janvier 2016 à 20 h 00.

➤ **FISCALITE DES GRANDES ENTREPRISES – EVASION FISCALE**

Monsieur ROCCA souhaite interpellier Madame LE DISSEZ sur un sujet d'ordre national et concernant un amendement favorable à la transparence fiscale et permettant de lutter contre l'évasion fiscale.

Il se dit choqué qu'à l'heure où le Gouvernement opère des coupes drastiques sur ses subventions aux Collectivités Locales (DGF), le Gouvernement se prive d'une recette estimée entre 50 et 80 milliards d'Euros.

Le texte adopté en première lecture, a été retoqué ensuite dans la nuit, concernait la taxation des très grosses entreprises.

Monsieur le maire précise à ce sujet que le pic de la baisse de DGF devrait atteindre 175 000 € pour la commune en 2017.

Madame LE DISSEZ indique que bien que ce ne soit pas le lieu dans ce conseil municipal de discuter des affaires nationales, elle a voté en première lecture cet amendement qui aurait conduit à viser exclusivement les entreprises françaises. Ce texte sera représenté ultérieurement au niveau européen.

Monsieur le Maire s'étonne que les députés n'aient pas été informés, dès le premier vote, que seules les entreprises françaises seraient concernées. Il conclue en disant que la réponse est donc européenne.

Monsieur ROCCA insiste sur le fait de sa position apolitique et sur son engagement au conseil municipal en faveur de la culture de la commune.

Il souhaite obtenir également une réponse de Madame LE DISSEZ sur une rumeur selon laquelle, un projet de texte serait en préparation en vue de taxer de manière assez violente les propriétaires de biens immobiliers. Il souhaite savoir si cette rumeur est avérée.

Madame LE DISSEZ indique qu'elle est absolument fausse.

➤ **CEREMONIE DES VŒUX**

Elle aura lieu le VENDREDI 08 JANVIER à 18 h 30

➤ **RENCONTRE MINORITE**

Madame LE DISSEZ sollicite, pour son groupe, un rendez-vous avec Monsieur le Maire.

Proposition du Maire : le SAMEDI 26 DECEMBRE 2015 à 11 h 00 en présence d'un adjoint

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire souhaite à tous les conseillers municipaux, un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20 h 15